COMMUNE DU FRENEY D'OISANS – Compte rendu du Conseil Municipal du 09 juin 2023 à 19h00

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 01 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOUD, Maire.

Étaient présents : PICHOUD Christian, OUGIER Jean-Patrick, OUGIER Isabelle, JOUFFREY Camille, DUSSERT Sandrine, DIEUDONNE Laurent, PISTOLET William,
Étaient absents et excusés : GUITHON Bernard, CROUZET Louisette, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle,
Pouvoirs : Christelle MAYET donne pouvoir à Isabelle OUGIER, Cédric DUSSERT donne pouvoir à Camille JOUFFREY
Secrétaire de séance : William PISTOLET

La séance débute à 19h00

Le compte rendu de la séance du 31 mars 2023 est approuvé.

Délibération N° 2023 – 13 : Désignation du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales

Le Maire informe l'assemblée que les élections sénatoriales auront lieu 24 septembre 2023, et qu'il y a lieu ce jour de procéder à l'élection du délégué et des suppléants à cette élection.
Election du délégué :
M.Christian PICHOUD, 54 place de la Mairie 38142 Le Freney d'Oisans (Isère), a été proclamé élu au premier tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat.
Election des suppléants :
- M.OUGIER Jean Patrick, 54 place de la Mairie 38142 Le Freney d'Oisans (Isère), a été proclamé élu au premier tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat.
- M.JOUFFREY Camille, 54 place de la Mairie 38142 Le Freney d'Oisans (Isère), a été proclamé élu au premier tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat.
- M.DIEUDONNE Laurent, 54 place de la Mairie 38142 Le Freney d'Oisans, a été proclamé élu au premier tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat.

Délibération N° 2023 – 14 : Désignation du référent déontologue élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG38 aux employeurs affiliés

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes,
Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local,
Considérant que le CDG38, dans le cadre du démarrage de la mission, propose aux collectivités et établissements publics locaux qui y sont affiliés un dispositif mutualisé et financé par leur cotisation additionnelle, facilitant ainsi l'ensemble des démarches en vue de la mise en œuvre des obligations législatives et réglementaires qui pèsent sur chaque assemblée délibérante à compter du 1er Juin 2023,
Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG38,
Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver et d'autoriser le Maire à signer le projet de convention proposé par le CDG38

Délibération N° 2023 - 15 : SATA ALPE D'HUEZ GRAND DOMAINE SKI – Homologation grilles tarifaires forfaits ski hiver 2023-2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs des remontées mécaniques pour l'hiver 2023/2024 doivent être validés par le conseil municipal.
Monsieur le Maire soumet au vote les tarifs publics des remontées mécaniques que la SATA souhaite appliquer pour la saison d'hiver 2023 -2024 (du 02/12/2023 au 21/04/2024) – Alpe d'Huez grand domaine ski.
Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de la SATA et présente la grille tarifaire.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération

Délibération N° 2023 – 16 : Attribution d'une subvention complémentaire à l'association La Maison des Marmottons

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu de l'association La Maison des Marmottons en date du 05/05/2023.
Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé lors de la séance du 31 mars 2023 d'accorder une subvention de 300,00 € à l'association La Maison des Marmottons », pour l'année 2023.
Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention complémentaire de 1 000.00 € sur le budget 2023.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération

Délibération n° 2023 – 17 : Recrutement d'un vacataire pour la période du 12/06/2023 au 30/09/2023

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

-recrutement pour exécuter un acte déterminé,
-recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
-rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer divers travaux sur la commune pour la période du 12/06/2023 au 30/09/2023
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération

Délibération N° 2023-18 : Personnel – Tableau des effectifs des emplois permanents au 01 mai 2023

M. le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 01/05/2023 comme suit :

Filière	Cat.	Grade/Emploi	Temps de travail	Nombre de poste	Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel	Effectifs pourvus	Postes vacants
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	Temps complet	1	oui	/	1
Technique	C	Adjoint technique	Temps complet	1	oui	Contractuel	0
Technique	C	Adjoint technique	Temps complet	1	oui	Titulaire	0

Délibération N° 2023 – 19 : Elaboration Plan Communal de Sauvegarde

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Plan Communal de Sauvegarde, résultat du travail de collecte d'information et de réflexion pour organiser la réaction à tout évènement affectant les personnes et les biens sur la commune.

- Le Plan Communal de Sauvegarde définit l'organisation municipale pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement de sécurité civile.
- Le Plan Communal de Sauvegarde est mis à jour par l'actualisation de l'annuaire de crise et des outils opérationnels. Ils sont révisés en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques ainsi que des modifications s apportées

Le Conseil Municipal, prend acte de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde arrêté par le Maire

Délibération N° 2023 – 20 : Marché à bon de commande pour missions de maitrise d'œuvre VRD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de conclure un contrat avec le bureau d'études CM AMENAGEMENT pour les missions de maitrise d'œuvre pour un montant annuel maximum de 40 000.00 € H.T.
Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de contrat faite par CM AMENAGEMENTS et propose de le valider
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération

Délibération N° 2023 – 21 : Donation famille PELLORCE – Parcelles AB 15, AB 16, AB 22, AB 24

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait de certains coindivisaires de la famille PELLORCE de donner à la commune leurs droits sur les parcelles 15 – 16 – 22 – 24 section AB au hameau des Chazeaux dont ils détiennent les 6/35ème en toute propriété.
La valeur globale des biens peut être évaluée à 1 000.00 €.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée levée à 21h00.

Le Maire,
Christian PICHOUD

MAIRIE de FRENEY D'OISANS 38 (Isère)